



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE

Ministère de l'administration territoriale, de la gouvernance locale et des affaires coutumières

Commune Blitta 1

PLAN COMMUNAL DE CONTINGENCE MULTIRISQUE

PCC Elaboré en	Janvier 2026
Contingences couvertes	Tempêtes/vents violents, conflits éleveurs-agriculteurs, feux de végétation/incendies
Niveau de confidentialité	Relatif
Prochaine mise à jour	Décembre 2028



Sommaire

Liste des acronymes	iii
Liste des tableaux	iv
Liste des figures.....	iv
Introduction	1
1 PROFIL DE LA COMMUNE.....	2
1.1 Cadre biophysique et administratif	2
1.1.1 Localisation et relief de la commune	2
1.1.2 Hydrographie.....	2
1.1.3 Climat.....	2
1.1.4 Végétation et faune.....	2
1.1.5 Sols.....	3
1.1.6 Organisation administrative	3
1.2 Cadre socio-économique.....	3
1.2.1 Évolution de la population	3
1.2.2 Activités socio-économiques.....	4
1.3 Cartographie des aléas	4
Alea 1 : inondations.....	4
Alea 2 : vents violents	4
Alea 3 : incendie.....	4
Alea 4 : feux de végétation.....	4
Alea 5 : conflits intercommunautaires.....	5
Alea 6 : sécheresse	5
Alea 7 : épidémies/épizooties/épiphyties	5
2 HIÉRARCHISATION DES RISQUES	6
3 SCENARII ET CAS DE CONTINGENCE DES ALEAS RETENUS	7
3.1 Définition des scénarii	7
3.1.1 Contingence 1 : tempêtes/vents violents	7
3.1.2 Contingence 2 : conflits intercommunautaires	7
3.1.3 Contingence3 : Feux de végétation/incendies	8
3.2 Indicateurs et conséquences humanitaires potentielles	8
3.2.1 Cas de la contingence 1 : tempêtes/vents violents.....	8
3.2.2 Cas de la contingence 2 : conflits intercommunautaires	9
3.2.3 Cas de la contingence 3: Feux de végétation/incendies	9

4	CAPACITÉS DE RESILIENCE DE LA COMMUNE.....	9
4.1	Capacités des acteurs d'intervention.....	9
4.2	Hypothèses de planification	14
4.2.1	Hypothèses de planification de la contingence 1 : tempêtes/vents violents	14
4.2.2	Hypothèses de planification de la contingence 2: conflits intercommunautaires	15
4.2.3	Hypothèses de planification de la contingence 3 : Feux de végétation/Incendies.....	16
5	PLAN DE REPONSE	18
5.1	Plan de réponse de la Contingence 1 : tempêtes/vents violents	18
5.2	Plan de réponse de la Contingence 2 : conflits intercommunautaires	19
5.3	Plan de réponse de la Contingence 3 : Feux de végétation/incendies	20
6	BUDGET DU PLAN COMMUNAL DE CONTINGENCE	22
7	COORDINATION ET GESTION DES URGENCES	22
	Conclusion.....	23
	Annexes	24
	Annexe 1 : Glossaire	24
	Annexe 2 : Budget détaillé du plan de réponse aux vents violents	25
	Annexe 3 : Budget détaillé du plan de réponse aux conflits éleveurs-agriculteurs	29
	Annexe 4 : Budget détaillé du plan de réponse aux feux de végétation/incendies	33
	Annexe 5 : Liste des responsables humanitaires	36

Liste des acronymes

ANPC	: Agence Nationale de la Protection Civile
ANADEB	: Agence Nationale d'Appui au Développement à la Base
CIPLEV	: Comité Interministériel de Prévention et de Lutte contre l'Extrémisme Violent
CNAR	: Coordination Nationale d'Assistance aux Réfugiés
COSO	: Cohésion Sociale des Régions Nord du Golfe de Guinée
CRT	: Croix Rouge Togolaise
CSP	: Corps des Sapeurs-Pompiers
DHAB	: Direction de l'Hygiène et de l'Assainissement de Base
DPS	: Direction Préfectorale de la Santé
DRPDAT	: Direction Régionale de la Planification, du Développement et de l'Aménagement du Territoire
FAO	: Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FDS	: Force de Défense et de Sécurité
HI	: Humanité Inclusienne
INSEED	: Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques et Démographiques
MSGFPE	: Ministère de la Solidarité, du Genre, de la Famille et de la Protection de l'Enfant
MATGLAC	: Ministère de l'administration territoriale, de la gouvernance locale et des affaires coutumières
MFB	: Ministère des Finances et du Budget
MDATEA	: Ministère Délégué de l'Aménagement du territoire, chargé de l'eau et de l'Assainissement
MEN	: Ministère de l'Education Nationale
MERFPCCC	: Ministère de l'Environnement, des Ressources Forestières, de la Protection Côtière et du Changement Climatique
MSHPCSUA	: Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique, de la Couverture Sanitaire Universelle et des Assurances
MS	: Ministère de la Sécurité
MDMATCTPI	: Ministère Délégué auprès du Ministère de l'Aménagement du Territoire Chargé des Travaux Publics et des Infrastructures
OCDI	: Organisation de la Charité pour un Développement Intégral
OCHA	: Bureau des Nations Unies pour la Coordination des Affaires Humanitaires
OIM	: Organisation Internationale pour les Migrations
OMS	: Organisation Mondiale de la Santé
ONAF	: Office National des Abattoirs et Frigorifiques
ORSEC	: Organisation de la Réponse de Sécurité Civile
PAM	: Programme Alimentaire Mondial
PCC	: Plan Communal de Contingence
PCIA	: Plan de Contingence Inter Agences des Nations Unies
PDC	: Plan Communal de Développement
PDI	: Personnes Déplacées Internes
PEM	: Prise en Charge Médicale
PEP	: Poste d'Eau Potable
PNC	: Plan National de Contingence
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE	: Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PRC	: Plan Régional de Contingence
QUIBB	: Questionnaire des Indicateurs de Base du Bien-être
RGPH	: Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SNU	: Système des Nations Unies
UNFPA	: Fonds des Nations Unies pour la Population
UNHCR	: Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
UNICEF	: Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
WANEP	: Réseau Ouest Africain pour l'Edification de la Paix

Liste des tableaux

Tableau 1 : Classement des aléas en fonction de leurs sévérités	6
Tableau 2 : Acteurs d'intervention d'urgence dans la commune	10

Liste des figures

Figure 1 : Carte des aléas de la commune	5
Figure 2 : Schéma de la coordination	22

Introduction

La région Centrale fait face aux effets dévastateurs de divers aléas aussi bien d'origine naturelle qu'anthropique. La fréquence de survenue de ces aléas ainsi que leurs impacts sont accrus depuis quelques années du fait des changements climatiques qui entraînent de plus en plus d'évènements hydrométéorologiques extrêmes tels que les vents violents, les feux de végétation, la sécheresse, les inondations, etc. A cela s'ajoute les conflits intercommunautaires, les incendies, les épidémies/épizooties, les accidents de la circulation, les risques liés au transport de matières dangereuses, etc. Cette situation est quasiment vécue par toutes les communes de la région, notamment celle de Blitta 1.

On assiste ainsi, à des situations d'urgences occasionnant d'importants dégâts matériels et des pertes. L'impact croissant de ces situations auxquelles s'ajoutent les vulnérabilités de toutes natures représentent une menace constante sur la vie et les moyens de subsistances des populations sapant ainsi les efforts de développement de l'Etat et de la commune.

Face à ces situations, le pays dispose d'un plan national de contingence (PNC) qui est décliné depuis 2021 en cinq (05) plans régionaux de contingence (PRC) pour prendre en compte les besoins particuliers de chaque région et garantir que les dispositions soient prises en anticipation d'une éventuelle situation d'urgence et de catastrophes.

Dans le souci de mieux prendre en compte les réalités locales des communautés à la base dans le contexte actuel de la décentralisation, il est nécessaire de décliner ces plans régionaux en plans communaux de contingences (PCC). Outil de planification de préparation et de réponse coordonnée, le PCC met les acteurs d'intervention d'urgence dans une synergie d'actions pour une meilleure gestion des situations d'urgence et de catastrophes en vue d'éviter, réduire les retards, les duplications, voire les omissions.

Le présent PCC est celui de la commune Blitta 1 élaboré et validé par les acteurs clés de Réduction des risques de catastrophes (RRC) sous la coordination de l'Agence nationale de la protection civile (ANPC). Il s'articule autour de sept (07) points à savoir : le profil de la commune, la hiérarchisation des risques, les scénarii et les cas de contingence des aléas retenus, les capacités de résilience de la commune, le plan de réponse, le budget, la coordination et la gestion des urgences.

1 PROFIL DE LA COMMUNE

1.1 Cadre biophysique et administratif

1.1.1 Localisation et relief de la commune

Localisation : située dans la préfecture de Blitta, la commune Blitta 1 est comprise entre 0°50' et 1°15' longitude Est et entre 8°5' et 8°25' latitude Nord, et s'étend sur une superficie d'environ 714 km². Elle est limitée au Nord par la commune de Sotouboua 3, au Nord-Est par la commune de l'Est-Mono 2 (fleuve Mono), à l'Est et au Sud-Est par la commune de Blitta 2 et à l'Ouest et au Sud-Ouest par la commune de Blitta 3.

Relief : on distingue deux unités topographiques, la plaine à l'Est et le plateau à l'Ouest. Une vaste plaine à pentes faibles avec une densité moyenne de cours d'eau couvre la zone Est de la commune. Les altitudes varient entre 200 m à l'Est et 300 m en évoluant vers l'Ouest. La commune Blitta 1 repose dans sa grande partie sur la plaine du Mono bordée à l'Ouest par la chaîne des Monts Togo. La presque totalité du territoire de la commune appartient à la partie septentrionale de la grande plaine orientale du Togo taillée dans les matériaux rocheux de la série géologique du dahoméen.

1.1.2 Hydrographie

Sur le plan hydrographique, Blitta 1 est essentiellement organisé autour de la rivière Anié qui est l'un des principaux affluents du fleuve Mono. En dehors de la rivière Anié, il y a les cours d'eau Assoukoko et ses affluents, Toulé, Yégué et Koflo.

1.1.3 Climat

La commune Blitta 1 jouit d'un climat tropical de type guinéen avec influence de la mousson de juillet à août et le harmattan (Alizé du Nord-Est) de novembre à mars. On y distingue deux saisons :

- une saison pluvieuse d'avril à octobre avec un maximum de pluies en juillet- août ;
- une saison sèche d'octobre à avril avec l'influence du harmattan.

La pluviométrie annuelle se situe entre 1 100 et 1 500 mm, pour 80 à 100 jours en moyenne de pluies. Les températures varient entre 20 et 30°C avec des minimas observés pendant la période d'harmattan (décembre - janvier). La température la plus élevée se situe autour de 34° et est enregistrée pendant les mois de mars et avril.

1.1.4 Végétation et faune

Blitta 1 se trouve dans le domaine de la savane guinéenne parsemée de formations forestières. Il s'agit pour la plupart de forêts sèches à végétation climacique du domaine soudanien de la plaine et des savanes herbeuses, arbustives, localement arborées et boisées. La majorité des arbres rencontrés dans l'étage supérieur perdent leurs feuilles pendant la saison sèche. La biodiversité faunique de la commune comprend des mammifères dont les éléphants, les antilopes, les gazelles, les agoutis, les rats, les reptiles et plusieurs variétés d'oiseaux tels que des pintades sauvages, des perdrix et des pigeons verts etc.

1.1.5 Sols

La commune Blitta 1 est majoritairement marquée par des sols ferrugineux tropicaux de couleur rouge ou ocre, relativement profonds et favorables à l'agriculture. Ils peuvent supporter une variété de cultures aussi bien pérennes qu'annuelles. Outre ces sols ferrugineux, on a des sols ferrallitiques argileux très profonds dont la pédogenèse est caractérisée par la prédominance des actions de dissolution, d'hydrolyse et d'oxydation.

1.1.6 Organisation administrative

Située dans la région Centrale, plus précisément dans la préfecture de Blitta, la commune Blitta 1 est composée de sept (07) cantons : Blitta-Gare, Blitta-Village, Doufouli, Pagala-Gare, Tchaloudè, Yaloumbè et Waragni et de cinquante-deux (52) villages. La commune a pour chef-lieu Blitta.

1.2 Cadre socio-économique

1.2.1 Évolution de la population

La population des sept (07) cantons représente un total de 71 539 habitants selon les résultats du cinquième Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH 5, INSEED, 2022), contre 55 032 en 2010 (RGPH 4).

Densité et répartition spatiale de la population : la densité moyenne du territoire était de 77 hbts/Km² en 2010, et de 100 hbts/Km² en 2022, soit une augmentation de 23 points. Toutefois, cette population est inégalement répartie comme suit : 66% de la population se concentre entre les cantons de Pagala-Gare (32%), Blitta-Village et Blitta-Gare (34%). Doufouli, le plus petit des sept cantons, ne représente que 3,64% de la population communale.

Litiges : les conflits intercommunautaires et ceux liés au foncier sont régulièrement rencontrés dans la commune Blitta 1. Ces litiges sont souvent liés à la vente illégale/illicite des terres, à la spéculation foncière, à la contestation des réserves administratives, à la pluralité de titres de propriétés sur une même parcelle, etc. A ces causes s'ajoutent le problème de la transhumance du fait du non-respect des périodes et couloirs de transhumance. Ainsi, pour résoudre ces problèmes, la justice reste la voie privilégiée.

Mouvements migratoires : selon la monographie de la préfecture de Blitta (2010), le phénomène d'émigration est limité dans la préfecture, à l'exception de l'exode rural vers Lomé et de quelques mouvements vers certains pays africains (Bénin, Nigéria, Gabon, Mali) et vers d'autres horizons (Allemagne, France, USA, etc.). En revanche, l'immigration (selon la même source qui cite l'INSEED), a été marquée dans la décennie 1970-1980 par l'installation de 15 000 à 20 000 personnes d'origines Kabyè, Nawda et Lamba dans la pénéplaine à l'Est (données d'enquête, UAD 2022), le long de la nationale N°1 et au Sud de la préfecture. Environ 7 000 étrangers, béninois, nigériens et autres, se sont joints au premier groupe pour servir dans les exploitations de café et de cacao.

1.2.2 Activités socio-économiques

L'économie de la zone est majoritairement marquée par l'agriculture, l'élevage, le commerce et l'artisanat.

Production agricole : elle est marquée par l'agriculture avec la production des céréales telles que le maïs, le sorgho, le soja et le riz ainsi que les tubercules de manioc et d'igname. Les cultures de rente (soja, coton etc.) jouent un rôle important dans l'économie locale.

Production animale : l'élevage est l'une des activités économiques bien rentable grâce à un cheptel croissant. La population pratique l'élevage des bovins, des ovins, des caprins et des volailles.

Artisanat et Commerce : la commercialisation concerne essentiellement les produits vivriers et ceux issus de leur transformation comme le gari, le tapioca et la boisson locale. L'artisanat est aussi largement pratiqué, que ce soit dans le domaine de la création ou de la prestation de services.

Production industrielle : la commune dispose de quelques unités de production. Il s'agit de PG ESPOIR, spécialisé dans la transformation du manioc en gari et tapioca, DJIWA industrie qui fabrique et commercialise les bouteilles de gaz, Cajou Espoir qui transforme les noix de cajou et AMEA POWER qui fabrique et commercialise les panneaux solaires.

1.3 Cartographie des aléas

Alea 1 : inondations

Les inondations au niveau de la commune sont dues à la concentration de fortes pluies sur une courte période. L'aléa inondation peut aussi entraîner des épidémies (choléra, paludisme, etc.).

Alea 2 : vents violents

Les vents violents dans la commune sont de fortes vitesses avec une intensité moyenne et une tendance d'augmentation. Ces vents sont à l'origine de la dégradation des sols due à l'érosion éolienne, la perte de la biodiversité et la verse des cultures. Ils causent également des pertes économiques et en vies humaines.

Alea 3 : incendie

Il est caractérisé par son pouvoir à s'étendre rapidement et ses conséquences destructrices tant sur l'environnement dans lequel il évolue que sur les êtres vivants. Cet aléa, même s'il se produit rarement dans Blitta 1, a souvent pour cause les installations électriques défectueuses ou surchargées, les sources de chaleur encombrées, les feux de cuisson laissés sans surveillance, les feux criminels etc. Quelques fois, le stockage et la vente illicite des produits inflammables peuvent également causer des incendies.

Alea 4 : feux de végétation

La commune Blitta 1 enregistre chaque année des cas de feux de végétation occasionnant parfois d'importants dégâts. Ils sont surtout enregistrés pendant la saison sèche et sont dus aux

feux de chasse, aux feux criminels, au manque de pare feu et au non-respect de la période des feux précoces.

Alea 5 : conflits intercommunautaires

Les conflits intercommunautaires dans la commune Blitta 1 sont rares. Les litiges fonciers, la transhumance, sont les principales causes de ces conflits. Les chefs traditionnels et le maire, garants de la cohésion et de la paix entre les populations de la commune œuvrent pour rétablir le vivre ensemble en s'appuyant sur les lois et la coutume.

Alea 6 : sécheresse

La sécheresse est un phénomène connu par la commune du fait des changements climatiques. Elle se manifeste généralement par une baisse considérable des pluies qui entraîne l'assèchement des principaux réservoirs d'eau de surface avec une durée variable selon les saisons et les milieux mais s'étend généralement sur 1 à 2 mois dans les situations les moins sévères entraînant une baisse des rendements.

Alea 7 : épidémies/épizooties/épiphyties

La commune Blitta1 enregistre des séries de suspicions de maladies à potentiel épidémique telles que : la rougeole, la paralysie flasque aigue (PFA), la dengue, le choléra, la diarrhée rouge, la pneumonie, la méningite, le syndrome grippale, l'infection respiratoire aiguë sévère (IRAS), la rage, la fièvre typhoïde, la coqueluche, le charbon humain et la fièvre jaune. Elle a également enregistré des cas de Corona Virus (COVID-19) depuis 2020.

L'existence des épizooties de charbon bactérien, de peste porcine africaine et des petits ruminants, de pseudo-peste aviaire ainsi que des épiphyties de chenille légionnaire d'automne constitue un risque majeur pour la population.

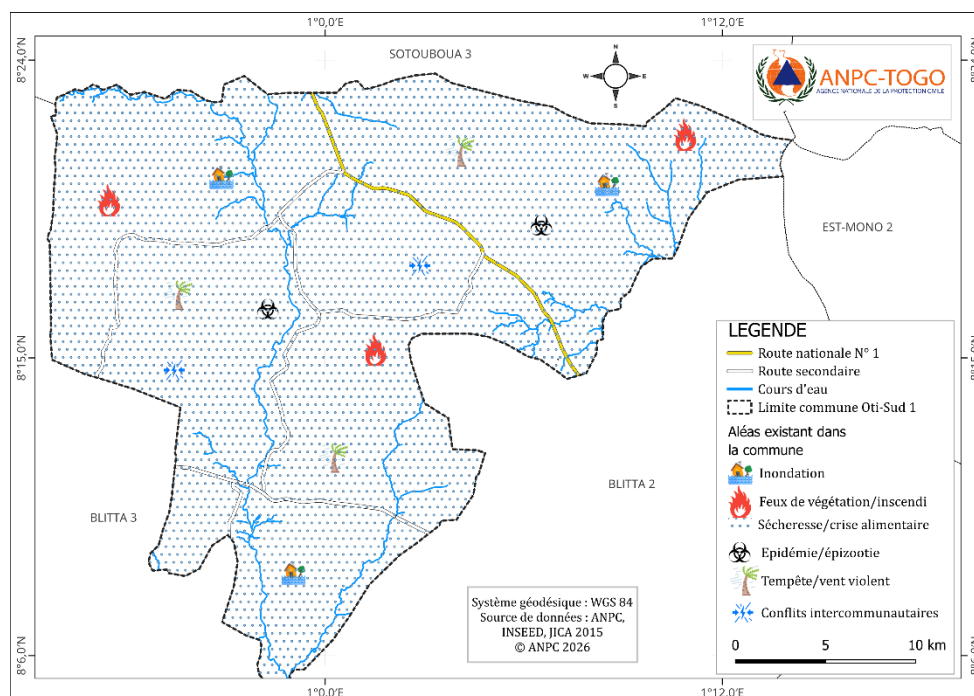


Figure 1 : Carte des aléas de la commune

2 HIÉRARCHISATION DES RISQUES

Selon les analyses de la cartographie des aléas, il apparaît que les aléas majeurs identifiés actuellement sont les suivants : les inondations, tempêtes/vents violents, feux de végétation/incendies, conflits intercommunautaires, épidémies/épizooties/épiphyties et la sécheresse.

La méthode d'hierarchisation utilisée consiste à calculer dans un premier temps la sévérité de chaque aléa sur une période donnée (au moins 5 ans). Les aléas sont ensuite hiérarchisés sur la base de la valeur de leurs sévérités. La sévérité est obtenue par le produit de la valeur de la probabilité et celle de l'impact comme suit : $\text{Sévérité} = \text{Probabilité} \times \text{Impact}$.

La probabilité est estimée sur la base de la fréquence de survenue de l'aléa sur une échelle de 1 à 3 (1 étant la plus faible et 3 la plus forte).

L'impact est une estimation des pertes potentielles sur la population, les biens, les services, les moyens de subsistance et l'environnement exposés. La mesure de l'impact se fait sur la base de plusieurs indicateurs selon l'aléa considéré. Une note est affectée à chaque indicateur sur une échelle de 1 à 3 (1 étant la plus faible et 3 la plus forte). Les valeurs des indicateurs sont ensuite agrégées pour disposer de la valeur de l'impact.

Les résultats de la hiérarchisation des aléas se présentent dans le tableau (No1) ci-dessous.

Tableau 1 : Classement des aléas en fonction de leurs sévérités

Aléas	Probabilité de survenue	Impact	Sévérité	Rang
Tempêtes/Vents violents	3	3	9	1 ^{er}
Conflits intercommunautaires	3	3	9	2 ^{ème}
Feux de végétations/ Incendies	3	3	9	3 ^{ème}
Sécheresse/crise alimentaire	2	3	6	4 ^{ème}
Epidémies/Epizooties/Epiphyties	1	1	1	5 ^{ème}
Inondations	1	1	1	6 ^{ème}

A l'issue de la hiérarchisation, les trois principales contingences retenues pour les vingt-quatre (24) prochains mois, se présentent dans l'ordre suivant : tempêtes/vents violents, Conflits intercommunautaires et feux de végétation/incendies.

3 SCENARII ET CAS DE CONTINGENCE DES ALEAS RETENUS

3.1 Définition des scénarii

3.1.1 Contingence 1 : tempêtes/vents violents

Meilleur cas	De rares localités de la commune connaissent des tempêtes/vents violents qui occasionnent des dégâts matériels très négligeables.
Cas probable	Certaines localités de la commune connaissent des tempêtes/vents violents qui occasionnent certains dégâts tels que la destruction des habitations, des infrastructures socio-économiques, faisant des blessés graves voire des pertes en vies humaines et des sans-abris.
Pire cas	La majorité de la commune est touchée par des vents violents accompagnés ou non de pluies, ravageant tout sur leur passage et occasionnant d'énormes dégâts matériels et des pertes en vies humaines. Principalement, on note la destruction des maisons, des récoltes, des infrastructures socio-collectives et économiques, notamment les écoles, les hôtels, les marchés, les unités de production, les édifices d'Etat, les lignes téléphoniques et électriques, les routes et des pertes d'animaux. Sur le plan humain, on enregistre plus d'une soixantaine (60) de blessés graves, une dizaine (10) de morts et huit cents (800) sans-abris. Par ailleurs, on dénombre quatre cents (400) déplacés dépourvus de tout et exposés aux risques d'épidémie et de famine. Amplitude : 70 % du territoire de la commune Blitta 1 Localisation : tout le territoire communal

3.1.2 Contingence 2 : conflits intercommunautaires

Meilleur cas	Quelques localités de la commune connaissent des conflits qui occasionnent des dégâts très négligeables sur les activités agro-sylvo-pastorales.
Cas probable	La majorité des localités de la commune connaissent des conflits qui occasionnent des dégâts tels que la dévastation des récoltes, des cultures, des plantations, des pertes d'animaux, impactant négativement la production agro-sylvo-pastorale et exposant la population à l'insécurité alimentaire et à la pauvreté.
Pire cas	Toutes les localités de la commune connaissent des conflits qui entraînent des dégâts tels que la destruction des récoltes, des cultures, des plantations, des pertes d'animaux, ce qui impacte la production agro-sylvo-pastorale, exposant la population à l'insécurité alimentaire, aux difficultés d'approvisionnement en eau potable, des blessés graves, des pertes en vies humaines et des mouvements migratoires. Amplitude : 70 % du territoire de la commune Localisation : Tout le territoire communal.

3.1.3 Contingence3 : Feux de végétation/incendies

Meilleur cas	Certaines localités de la commune connaissent des feux de végétation normaux et des incendies qui occasionnent des dégâts matériels très négligeables.
Cas probable	Plusieurs localités de la commune connaissent des feux de végétations et incendies qui occasionnent certains dégâts tels que la destruction des champs, des plantations, des récoltes, des infrastructures socio-économiques, des maisons d'habitation faisant quelques blessés.
Pire cas	Tous les cantons de la commune ont été touchés par les feux de végétations/incendies d'une violence sans précédent ravageant tout et occasionnant d'énormes dégâts matériels et humains. Principalement on note la destruction des récoltes, champs, plantations, des stocks alimentaires, des infrastructures socio-économiques et collectives (les écoles, les marchés, etc.), les maisons d'habitation, les hôtels, les unités de production, les lignes téléphoniques et électriques. Sur le plan humain, on enregistre plus de cent (100) blessés graves, cinq (05) morts et plusieurs centaines de sans-abris. Par ailleurs, on dénombre plus de mille (1000) déplacés dépourvus de tout et exposés aux risques d'épidémie, des maladies pulmonaires et à l'insécurité alimentaire. Amplitude : 70 % du territoire de la commune Blitta 1 Localisation : tout le territoire communal

3.2 Indicateurs et conséquences humanitaires potentielles

3.2.1 Cas de la contingence 1 : tempêtes/vents violents

Indicateurs	Conséquences humanitaires potentielles
• Assombrissement de la nature en pleine journée, • Grands nuages de poussière avec réduction de la visibilité, • Tonnerre et éclairs, • Variation brusque de la température ambiante, • Vitesse élevée du vent.	• Dévastation des champs et formations végétales, • Plusieurs personnes déplacées et sans-abris, • Destruction des infrastructures, • Augmentation des cas de maladies respiratoires (méningite, asthme, pneumonie, etc.), • Encombrement des axes routiers, • Perturbation des réseaux électrique et téléphonique, • Pollution d'eau et de l'air, • Chute des arbres, • Destruction de vivres et non vivres, • Blessés et perte en vies humaines.

3.2.2 Cas de la contingence 2 : conflits intercommunautaires

Indicateurs	Conséquences humanitaires potentielles
• Mésentente entre les bouviers et populations riveraines, • Recrudescence des intrusions des bouviers dans les champs, • Niveau de violence et de litige lié à l'accès aux ressources naturelles, • Utilisation des ressources naturelles (pâturage, eau), • Nombre de champs et plantations détruits.	• Destruction des cultures, des récoltes ; • Destruction des habitations ; • Pertes en vies humaines ; • Destruction du bétail ; • Incendie des habitations ; • Fuite des bouviers ; • Baisse de fertilité des sols et de rendement.

3.2.3 Cas de la contingence 3: Feux de végétation/incendies

Indicateurs	Conséquences humanitaires potentielles
Feux de chasse Feux de récolte de miel Feux pastoraux de renouvellement de pâturage Feux d'aménagement du territoire Feux rituels ou cultuels Feux criminels Feux accidentels Feux d'origine électrique	Pertes économiques Pertes en vies humaines et animales Pertes des productions agricoles et insécurité alimentaire Ralentissement des activités économiques Destruction des plantations et des aires protégées Destruction des habitations Disparition des espèces animales et végétales Destruction des biens et documents administratifs

4 CAPACITÉS DE RESILIENCE DE LA COMMUNE

4.1 Capacités des acteurs d'intervention

Le plan local de réduction des risques de catastrophes prend en compte les actions de résilience pour réduire substantiellement la vulnérabilité de la commune face aux risques majeurs. Ce plan renseigne sur les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces de la municipalité en matière de RRC. Il décline les actions prioritaires notamment, la compréhension des risques de catastrophes, le renforcement de la gouvernance en RRC, l'investissement en RRC et le renforcement de l'état de préparation de la commune en cohérence avec les principaux aléas retenus.

Tableau 2 : Acteurs d'intervention d'urgence dans la commune

Acteurs	Localisation	Ressources humaines	Logistique	Rôle et responsabilités
Mairie	Blitta	Personnels (43) Maire, SG et Conseillers (15) Personnel technique (28)	01 VL, 04 motos tout terrain, 03 tricycles, magasin de stockage, petits outillages de travaux publics	Coordonner toutes les actions de prévention, préparation et de réponse aux situations d'urgence en collaboration avec les sectoriels (construction et entretien des ouvrages d'assainissement, gestion des déchets solides et boues de vidange, délivrance des permis de construire, acquisition/réquision du matériel d'intervention, évaluations post-catastrophes, assistances humanitaires, etc.)
ANPC	Adjengré	Cadres (07)	01 VL, 02 motos tout terrain, stock de non vivres, gilets de sauvetage, tentes	Gérer les situations d'urgences et/ou de catastrophes (évaluations rapides post catastrophes et assistance humanitaire, IEC, etc.).
Solidarités	Blitta Gare	Personnel (02)	01 moto tout terrain	Faire des évaluations rapides post catastrophes ; Fournir une assistance humanitaire et le soutien psychosocial ; Réaliser les IEC
Eau et assainissement (DRE, TdE)	Blitta Gare	Agents formants (05)	02 motos, Adduction TdE dans la Commune, 05 forages, 62 Bornes fontaines, 05 châteaux d'eau	Assurer l'approvisionnement en eau potable et l'accès aux ouvrages d'assainissement à la population Réaliser les IEC sur l'ingénierie sociale autour des points d'eau Faire la prévision des crues des cours d'eau Collecter les données hydrologiques pour le SAP
Santé	Tous les cantons	Personnel (200)	01 CHP, 09 USP, 01 centres de santé confessionnel Ambulance (01) Stocks de produits de soin	Assurer la prise en charge, la surveillance épidémiologique, le WASH et le PEV. Mettre à disposition des centres de santé pour servir de sites d'accueil

Acteurs	Localisation	Ressources humaines	Logistique	Rôle et responsabilités
Education	Tous les quartiers	Enseignants	52 préscolaires, 82 EPP, 08 CEG, 05 Lycées	Assurer l'éducation sur la RRC à travers l'intégration de la thématique dans les curricula scolaires Mettre à disposition les établissements scolaires pour servir de sites d'accueil
Agriculture	Blitta Gare	Personnel (40)	VL (02), Motos (26), tracteurs (01), magasin de stockage (08)	Assurer l'appui conseil aux agriculteurs Appuyer les organisations d'agriculteurs en intrants et équipements agricoles
Transport (ANAMET)	Blitta Gare	Personnel (02)	Stations météo automatiques (01), Motos (01)	Faire la prévision météorologique (saisonnière, mensuelle, hebdomadaire et journalière), la prévision agro météorologique et la prévision climatique Collecter les données pour le SAP
Corps des sapeurs-pompier (CSP)	Blitta village	Personnel (27)	FPT (02), VSAV (voiture de Secours et d'assistance à victimes) (01)	Assurer le secours et sauvetages des populations et protection de leurs biens Assurer la gestion des incendies, feux de forêt et autres catastrophes etc.
FDS	Tous les cantons	Gendarmerie Nationale : Brigade (02), Escadrons (01), compagnie (01) Personnels : (93) 02 Commissariats de police, 01 CRI Personnel : DSR Personnel : 70	Des moyens logistiques disponibles 01 PL 01 VL (Gendarmerie) 02 VL (Police)	Assurer la sécurité des personnes et des biens Participer au secours d'urgence Renseigner les autorités locales

Acteurs	Localisation	Ressources humaines	Logistique	Rôle et responsabilités
Bureau OTR	Blitta Gare	Personnel 02	01 VL 01 moto	Collecter les taxes, impôts et les droits de douanes
Croix rouge togolaise (CRT)	Blitta	04 sections locales 01 coordination préfectorale 01 Comité préfectoral 50 volontaires	Kits de premiers secours 02 motos	Faire la prévention des RC ; Assurer les premiers secours Collecter de données pour le SAP communautaire (Balises d'alerte) ; Faire la formation en premier secours ; mettre en place les équipes locales de réponse aux catastrophes (CDRT)
CIPLEV	Tous les cantons	Personnel (24)	21 motos	Collecter et analyser les données Détecter les zones de vulnérabilité Sensibiliser
Secteur privé	Blitta	Responsables d'entreprises (19)	Des moyens logistiques disponibles	Contribuer à la gestion des situations d'urgences (logistique)
OSC	Blitta	Responsables de ONG (05) et Associations ONG Défis et développement : personnel (15)	ONG Défis et développement : 15 motos	Contribuer au renforcement de la résilience face aux RRC à travers les activités communautaires
Médias et Télécommunications	Blitta	Structures (05) Radio Etincelle (04) ATOP (1) Presse en ligne (01) Togocom, Moov (06) Personnel : 12	Des moyens logistiques disponibles	Faire la diffusion des informations, la sensibilisation et la communication pour le changement de comportement, Assurer la bonne couverture du réseau téléphonique et internet

Acteurs	Localisation	Ressources humaines	Logistique	Rôle et responsabilités
Direction de l'Environnement/ ODEF	Blitta-gare	Personnel : 09	03 motos	Réaliser les IEC Apporter un appui technique en RRC
Maison de justice	Pagala-gare	Personnel : 04	Moyens logistiques	Assurer le règlement des conflits et concilier les parties
Bureau du citoyen	Blitta-gare	Personnel : 02	01 moto	Recueillir et remonter les informations

4.2 Hypothèses de planification

4.2.1 Hypothèses de planification de la contingence 1 : tempêtes/vents violents

Hypothèses de planification	Contraintes	Réponses
Les sinistrés sont accueillis et installés dans les familles hôtes et sites d'accueil.	Inexistence des sites d'accueil, insuffisance de terrains publics, refus et faible capacité d'accueil des familles ; insuffisance de moyens financiers et matériels.	Faire recours aux infrastructures socio collectives (écoles, églises, mosquées, centre communautaire...), sensibilisation des familles ; construction des sites d'accueil ; mobilisation des ressources internes et externes (fonds des PTF, du secteur privé, des ONG et de la diaspora).
Les blessés sont évacués à temps.	Insuffisance de moyens de déplacement/ Inaccessibilité de la zone/Insécurité.	Installation des postes de soins mobiles/aménagement des voies, Renforcement de la présence des FDS/Evacuation par voie aérienne/Mobilisation de la logistique des privés et OSC.
Les cas de malnutrition sont pris en charge	Indisponibilité des aliments spécialisés nutritifs Insuffisance des spécialistes en nutrition Insuffisance de moyens financiers.	Mobilisation des ressources internes et externes (fonds des PTF, des ONG, du Privé et de la diaspora). Renforcement des capacités du personnel soignant et les ASC.
Les victimes surtout les plus vulnérables bénéficient d'une prise en charge psychosociale	Insuffisance des spécialistes	Renforcement des capacités des acteurs concernés
Les sinistrés sont assistés en vivres, non vivres et en eau potable.	Insuffisance de moyens financiers et matériels. Inexistence ou Insuffisance des magasins de stockage Indisponibilité des vivres et non vivres sur le marché local Difficulté d'accès des zones/insécurité	Mobilisation des ressources internes et externes (fonds des PTF, des ONG et de la diaspora) Aménagement des magasins de stockage Pré-positionnement des vivres et non vivres Assistance par largage Aménagement des voies Renforcement de la présence des FDS
Les habitations et les infrastructures socio-collectives sont réhabilitées	Insuffisance de moyens financiers	Mobilisation des ressources internes et externes (fonds des PTF, du secteur privé, des ONG et de la diaspora).
Les enfants déplacés sont scolarisés.	Insuffisance de salles de classes, du matériel didactique et du personnel enseignant.	Mobilisation des ressources internes et externes (fonds des PTF, des ONG et de la diaspora); Installation, équipement des salles de classes mobiles et recrutement du personnel enseignant.

4.2.2 Hypothèses de planification de la contingence 2: conflits intercommunautaires

Hypothèses de planification(H), Contraintes (C) et Réponses (R)		
Hypothèses de planification	Contraintes	Réponses
Les déplacés sont accueillis et installés sur les sites d'accueil sécurisés.	Inexistence des sites d'accueil, risque d'insécurité sur les terrains publics, insuffisance de moyens financiers et matériels. Insuffisance du personnel des FDS	Aménager les sites d'accueil ; mobiliser les ressources internes et externes (de fonds des PTF, des ONG et de la diaspora) ; Renforcement de la présence des FDS.
Les blessés sont pris en charge à temps.	Insuffisance de moyens de déplacement/ difficulté d'accès à la zone/Insécurité.	Recourir au matériel des FDS ; Evacuer les blessés graves ; Installer des postes médicaux avancés ; Renforcer la présence des FDS.
Les déplacés sont assistés en vivres et non vivres et approvisionnés en eau potable.	Absence de vivres et non vivres Insuffisance de moyens financiers et matériels.	Mobilisation des ressources internes et externes (fonds des PTF, des ONG et de la diaspora).
Les victimes sont assistées pour la réhabilitation des habitations	Manque de capacité en matière d'évaluation des dommages Insuffisance de moyens financiers	Recourir à l'ANPC pour les évaluations rapides ; Mobiliser les ressources internes et externes (fonds des PTF, des ONG et de la diaspora).
Les enfants déplacés sont scolarisés.	Manque de salles de classes, du matériel didactique et du personnel enseignant.	Mobiliser les ressources internes et externes (fonds des PTF, des ONG et de la diaspora); Installation, équipement des salles de classes mobiles et recrutement du personnel enseignant.
Les agriculteurs et les éleveurs sont sensibilisés sur le vivre ensemble.	Manque de cohésion sociale et recrudescence des violences	Organiser des campagnes de sensibilisation sur la cohésion sociale et le vivre ensemble.

4.2.3 Hypothèses de planification de la contingence 3 : Feux de végétation/Incendies

Hypothèses de planification	Contraintes	Réponses
L'expansion du feu est maîtrisée à temps	Insuffisance des moyens d'intervention Inexistence des services de secours à proximité Difficulté d'accès aux zones de sinistres Absence de pare-feu et feux précoces	Acquisition des moyens d'intervention et installation du système de sécurité incendie dans les établissements recevant du public et les installations à haut risque Renforcement du maillage territorial du CSP Intervention par voie aérienne Réalisation des pare feux et les feux précoces Renforcement des brigades dotées de moyens d'intervention rapide Indemnisation des victimes Mobilisation des ressources internes (les fonds FACT et les recettes de la commune) et externes (fonds des PTF, du secteur privé, des ONG et de la diaspora)
Les lieux de sinistre sont sécurisés par les FDS	Insuffisance de moyens humains, roulants et financiers	Renforcement des ressources humaines et matérielles Mobilisation des ressources internes (les fonds FACT et les recettes de la commune) et externes (fonds des PTF, du secteur privé, des ONG et de la diaspora)
Les personnes et les biens sont mis à l'abri du danger et reçoivent les soins adéquats	Insuffisance des moyens d'intervention et du personnel Insuffisance des services de secours à proximité Difficulté d'accès aux zones de sinistres	Acquisition des moyens d'intervention Renforcement du personnel d'intervention Renforcement du maillage territorial du CSP Installation des postes de soins mobiles
Les blessés sont évacués à temps.	Insuffisance de moyens de déplacement/ Difficulté d'accès aux zone/insécurité.	Installation des postes de soins mobiles/aménagement des voies, Renforcement de la présence des FDS/Evacuation par voie aérienne/Mobilisation de la logistique des privés et OSC.

Hypothèses de planification	Contraintes	Réponses
Les ménages sinistrés/déplacés/sans abris sont assistés en vivres et non vivres	Insuffisance de moyens financiers et matériels. Insuffisance des magasins de stockage Indisponibilité des vivres et non vivres sur le marché local Difficulté d'accès aux zones/insécurité	Mobilisation des ressources internes (les fonds FACT et les recettes de la commune) et externes (fonds des PTF, des ONG et de la diaspora) Construction/Aménagement des magasins de stockage Pré-positionnement des vivres et non vivres Assistance par largage Aménagement des voies
Les sinistrés/déplacés/sans abris sont accueillis et installés dans les familles hôtes et sites d'accueil.	Inexistence des sites d'accueil, insuffisance de terrains publics, refus et faible capacité d'accueil des familles ; insuffisance de moyens financiers et matériels.	Faire recours aux infrastructures socio collectives (écoles, églises, mosquées, centre communautaire...), sensibilisation des familles ; construction des sites d'accueil ; mobilisation des ressources internes (les fonds FACT et les recettes de la commune) et externes (fonds des PTF, du secteur privé, des ONG et de la diaspora).
Les habitations et infrastructures socio-collectives sont réhabilitées	Insuffisance de moyens financiers	Mobilisation des ressources internes (les fonds FACT et les recettes de la commune) et externes (fonds des PTF, du secteur privé, des ONG et de la diaspora).
Les victimes bénéficient d'une prise en charge psychosociale	Insuffisance des spécialistes	Recrutement et renforcement des compétences des psychologues, des assistants sociaux.
Les sinistrés/victimes bénéficient d'un appui pour la reprise de leurs activités	Insuffisance de moyens financiers	Mobilisation des ressources internes (les fonds FACT et les recettes de la commune) et externes (fonds des PTF, du secteur privé, des ONG et de la diaspora). Souscription des victimes aux programmes d'appui initiés par l'Etat (FNFI, etc.)
Les enfants déplacés sont scolarisés	Insuffisance de salles de classes, du matériel didactique et du personnel enseignant	Installation, équipement des salles de classes mobiles et recrutement du personnel enseignant

5 PLAN DE REPONSE

5.1 Plan de réponse de la Contingence 1 : tempêtes/vents violents

a. Déclaration de l'urgence	
L'urgence est déclarée par le Maire, sur la base des informations reçues des structures administratives et autorités locales.	
b. Objectifs (pour 500 ménages et infrastructures socio-collectives)	
- Assister les personnes affectées en vivres et biens non alimentaires ; - Prendre en charge (médicale, psychologique et sociale) les personnes affectées ; - Dégager les voies encombrées par les débris (arbres, habitations, etc.) ; - Rétablir les infrastructures socio-collectives et les habitations détruites ; - Renforcer les moyens de subsistance des personnes affectées.	
c. Coordination	
Acteurs	Activités
Maire	Assurer la coordination de la préparation, de la réponse et du relèvement
d. Mise en œuvre	
Acteurs	Activités
ANPC, CSP, agriculture, santé, Solidarités, Environnement, mairie, CIPLEV, Chefferie traditionnelle, FDS, CDB, SNU, OSC et la CRT.	-Assurer le secours et sauvetage, -Collecter, analyser et diffuser les données, -Mobiliser les ressources, -Distribuer les vivres et les biens non alimentaires, les intrants agricoles et les médicaments, -Intensifier la communication sur les bonnes pratiques alimentaires, d'hygiène et d'assainissement auprès des populations affectées, -Sensibiliser les populations sur les mesures préventives aux urgences, - Prendre en charge les personnes affectées sur le plan médical et psychosocial, -Sécuriser et protéger les personnes affectées.
e. EVALUATION	
Acteurs	Activités
Mairie, ANPC, solidarité, Santé, agriculture, eau et assainissement, travaux publics/Pistes rurales, CIPLEV, CRT, OSC...	Evaluer l'ampleur des dégâts, pertes et besoins d'assistance.
f. Les ressources disponibles	
Ressources humaines	
Toutes les catégories d'agents de l'Etat, des OSC et du secteur privé.	
Ressources Matérielles	
- Logistique de la mairie - Logistique de la compagnie de la gendarmerie et de la police - Logistique des Sapeurs-pompiers, CIPLEV et ANPC - Logistique des différentes Directions préfectorales. - Logistique des communautés à la base, des OSC et des privés	Moyens à disponibiliser avec le concours des différentes autorités communales et les différents Responsables de Services.
g. Ressources financières	
Ressources financières internes	

Ressources de l'Etat, de la mairie, des OSC et des Privés	Créer un fonds d'aide aux urgences	
h. Ressources externes		
Fonds des partenaires internationaux et de la diaspora	Organiser des tables rondes de mobilisation des fonds pour les urgences	
i. Responsabilités de l'évaluation de la contingence		
Types requis d'évaluation rapide des besoins	Partenaires /Participants	Rapportage
Evaluation rapide des besoins à partir du constat des dégâts. (48 heures)	Directions régionales, Croix-Rouge, agences du SNU présentes dans la région, élus locaux et l'administration communale, OSC, etc.	Maire
Monitoring	Directions régionales, la commune, Croix-Rouge, SNU, OSC, etc.	Maire

5.2 Plan de réponse de la Contingence 2 : conflits intercommunautaires

a. Déclaration de l'urgence	
L'urgence est déclarée par le Maire, sur la base des informations sécuritaires et locales.	
b. Objectifs pour 200 ménages	
- Prendre en charge (médicale, psychologique et sociale) les personnes affectées ; - Rétablir les infrastructures socio-collectives et les habitations détruites ; - Assister les personnes affectées en vivres et non vivres ; - Renforcer les moyens de subsistance des personnes affectées. - Sensibiliser les agriculteurs et éleveurs sur la cohésion sociale et le vivre ensemble.	
c. Coordination	
Acteurs	Activités
Mairie et FDS	Assurer la coordination de la préparation, de règlement du conflit et du relèvement.
d. Mise en œuvre	
Acteurs	Activités
Mairie, FDS, ANPC, CSP, Directions préfectorales de l'agriculture, de la santé, Solidarité, Environnement, les mairies voisines, Organisations villageoises, CIPLEV, les PTF, Presse, OSC et la CRT.	-Assurer le secours et sauvetage, -Mobiliser les ressources pour assistance aux personnes affectées ; -Distribuer les vivres et les non vivres ; -Collecter, analyser et diffuser les données, -Intensifier la communication sur la cohésion sociale et le vivre ensemble ; - Prendre en charge les personnes affectées sur le plan médical et psychosocial ; -Sécuriser et protéger les personnes affectées. -Construire et réhabiliter les abris
e. Evaluation	
Acteurs	Activités
Acteurs de la plateforme communale RRC.	Evaluer l'ampleur des dégâts, pertes et besoins d'assistance.
f. Les ressources disponibles	
Ressources humaines	

Toutes les catégories d'agents de l'Etat et des OSC et du secteur privé.		
Ressources Matérielles		
• Logistique de la mairie • Logistique de l'ANPC ; • Logistique du CIPLEV • Logistique de la compagnie de la gendarmerie, de la police • Logistique des Sapeurs-pompiers • Logistique des différentes Directions préfectorales, • Logistique des comités de base, des OSC et des privés	• Moyens à disponibiliser avec le concours des différentes autorités communales et les différents responsables de services.	
g. Ressources financières		
Ressources financières internes		
Fonds du gouvernement, de la Commune, des OSC et des Privés	Créer un fonds d'aide aux urgences	
h. Ressources externes		
Appel de fonds des partenaires internationaux et de la diaspora	Organiser des réunions de crise et d'appel de fonds	
i. Responsabilités de l'évaluation de la contingence		
Types requis d'évaluation rapide des besoins	Partenaires /Participants	Rapportage (Qui ?)
Evaluation rapide des besoins à partir du constat des dégâts. (48 heures)	Directions préfectorales, Croix-Rouge, PTF présents dans la préfecture, les élus locaux et l'administration communale, les OSC, etc.	Maire, FDS, ANPC
Monitoring	Mairie, FDS, directions préfectorales, les communes sœurs, Croix-Rouge, PTF, OSC, etc.	Maire, FDS, ANPC

5.3 Plan de réponse de la Contingence 3 : Feux de végétation/incendies

a. Déclaration de l'urgence	
L'urgence est déclarée par le Maire, sur la base des informations reçues des structures administratives et autorités locales.	
b. Objectifs (pour 200 ménages et infrastructures socio-collectives)	
- Assister les personnes affectées en vivres et biens non alimentaires ; - Prendre en charge (médicale, psychologique et sociale) les personnes affectées ; - Réhabiliter les infrastructures socio-collectives et les habitations détruites ; - Aménager les voies d'accès alternatives - Renforcer les moyens de subsistance des personnes affectées.	
c. Coordination	
Acteurs	Activités
Maire	Assurer la coordination de la préparation, de la réponse et de relèvement
d. Mise en œuvre	

Acteurs	Activités	
ANPC, CSP, FDS, Directions préfectorales de l'agriculture, de la santé, Solidarités, Environnement, la mairie, Chefferie traditionnelle, la Presse, CDB, SNU, ONGs/OSC.	-Assurer le secours et sauvetage ; -Collecter, analyser et diffuser les données ; -Mobiliser les ressources pour assistance aux personnes affectées ; -Distribuer les vivres et non vivres, les intrants agricoles et les médicaments ; -Intensifier la communication sur les bonnes pratiques alimentaires, d'hygiène et d'assainissement auprès des populations affectées ; -Sensibiliser les populations sur les bonnes pratiques avant, pendant et après le sinistre ; - Prendre en charge (médicale, psychologique et sociale) les personnes affectées ; -Sécuriser et protéger les personnes affectées et leurs biens.	
e. EVALUATION		
Acteurs	Activités	
Mairie, ANPC, Solidarités, Santé, agriculture, environnement, eau et assainissement, travaux publics/Pistes rurales, CRT, OSC, ...	Evaluer l'ampleur des dégâts, pertes et besoins d'assistance.	
f. Les ressources disponibles		
Ressources humaines		
Toutes les catégories d'agents de l'Etat et des OSC et du secteur privé.		
Ressources Matérielles		
• Logistique de la mairie • Logistique de la compagnie de la gendarmerie et de la police • Logistique des Sapeurs-pompiers et ANPC • Logistique des différentes Directions Régionales. • Logistique des communautés à la base, des OSC et des privés	Moyens à disponibiliser avec le concours des différentes autorités communales et les différents responsables de services.	
g. Ressources financières		
Ressources financières internes		
Ressources de l'Etat, mairie, des OSC et des Privés	- créer un fonds d'aide aux urgences	
h. Ressources externes		
Fonds des partenaires internationaux et de la diaspora,	Organiser des tables rondes de mobilisation des fonds pour les urgences	
i. Responsabilités de l'évaluation de la contingence		
Types requis d'évaluation rapide des besoins	Partenaires /Participants	Rapportage
Evaluation rapide des besoins à partir du constat des dégâts. (24 heures)	Mairie, ANPC, Solidarités, Agriculture, Croix-Rouge, agences du SNU présentes dans la région, OSC, etc.	Maire
Monitoring	Mairie, Environnement, agriculture, ANPC, Solidarité, Croix-Rouge, SNU, OSC, etc.	Maire

6 BUDGET DU PLAN COMMUNAL DE CONTINGENCE

Le Budget ci-dessous est un récapitulatif des budgets sectoriels pour la réponse aux trois contingences retenues à savoir, tempêtes/vents violents conflits intercommunautaires et feux de végétation/incendies.

N°	Intitulés	Tempêtes/Vents violents	Conflits intercommunautaires	Feux de végétation/Incendies	TOTAL
1	Préparation	86700000	5204600,2	428500000	520 404 600
2	Réponse	17 800 000	19 695 000	33 300 000	70 795 000
3	Relèvement	25700000	-	9000000	34 700 000
4	Coordination	6510000	1244980	23540000	31 294 980
TOTAL		136 710 000	26 144 580	494 340 000	657 194 580

Le coût total du Plan de Contingence 2026-2028 de la commune Blitta 1 s'élève à **six cent cinquante-sept millions cent quatre-vingt-quatorze mille cinq cent quatre-vingt (657 194 580) FCFA**.

7 COORDINATION ET GESTION DES URGENCES

Le maire est responsable de la mise en œuvre du plan communal de contingence en collaboration avec les acteurs de la plateforme locale RRC avec l'appui technique des antennes de l'ANPC. Celui-ci est responsable de son déclenchement, de la conduite et de l'arrêt des opérations pour les situations d'urgence et de catastrophes limitées dans le périmètre communal

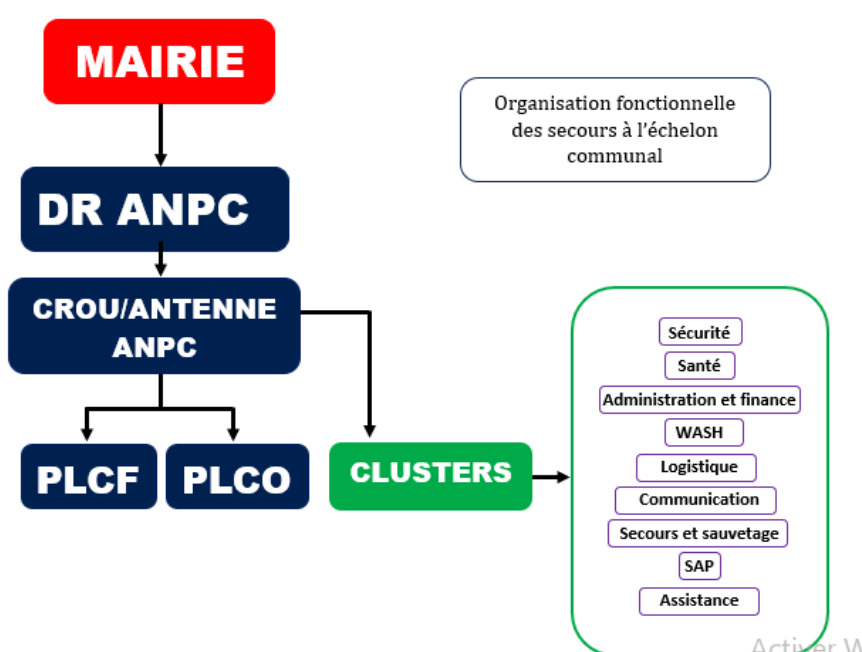


Figure 2 : Schéma de la coordination

Conclusion

Le profil humanitaire de la commune Blitta¹ présente des aléas d'ordre naturel et anthropique à savoir les inondations, les tempêtes/vents violents, conflits intercommunautaires, feux de végétation/incendies et la sécheresse, etc. L'analyse des données desdits aléas collectés auprès des acteurs de la plateforme locale a permis de retenir les aléas majeurs objet du présent plan.

L'atelier d'élaboration du PCC a retenu sur la base de la grille d'analyse trois aléas qui sont apparus comme les plus récurrents et les plus sévères dans le contexte de la commune. Des études thématiques minutieuses sur ces contingences ont permis d'en faire des scénarii et de proposer des plans de réponse appropriés et budgétisés pour les vingt-quatre (24) prochains mois. Ce Plan de contingence a été élaboré de façon participative par les acteurs de la plateforme communale RRC. Il reste un outil d'orientation, d'aide à la prise de décision et de plaidoyer.

Vu l'ampleur des actions et des ressources à mobiliser, sa mise en œuvre nécessite l'implication et les efforts de tous (autorités administratives, autorités traditionnelles et coutumières, services techniques déconcentrés de l'Etat, Organisations de la Société Civile, médias, Comités de Développement à la Base, etc.). Ceci nécessite pour son appropriation, une large diffusion à travers les canaux les plus appropriés de la commune. Ce plan est dynamique et peut être actualisé suivant l'évolution de la situation humanitaire de la commune.

Annexes

Annexe 1 : Glossaire

Aléa : un aléa est un phénomène naturel ou provoqué par l'homme, qui peut causer des dommages physiques, des pertes économiques, ou menacer la vie humaine et le bien-être, s'il se produit dans une région habitée par l'homme, une zone agricole ou industrielle.

Catastrophe : Evénements, ou succession d'événements, qui crée des victimes et provoque des dommages et/ou des pertes dans les biens, l'infrastructure, les services vitaux et les moyens de subsistance, à un degré qui dépasse les capacités normales des communautés de faire face sans assistance extérieure.

Assistance humanitaire : consiste en la fourniture de denrées alimentaires, de vêtements, d'abris, de médicaments, de soins médicaux et de toute autre aide similaire, indispensable à la survie des populations et propre à alléger la souffrance des victimes.

Evaluation des aléas ("analyse" des aléas) : Processus par lequel on estime, pour une zone définie, les probabilités d'occurrence d'un phénomène potentiellement destructeur, d'une magnitude donnée, dans un laps de temps spécifié. L'évaluation des aléas implique l'analyse de témoignages historiques formels ou informels, et une interprétation qualifiée des cartes topographiques existantes, géologiques, géomorphologiques, hydrologiques, et de celles montrant l'usage du sol.

Évaluation des risques (analyse des risques) : Processus par lequel sont déterminées la nature et l'amplitude des pertes (dues à une catastrophe) qui peuvent être anticipées dans une région particulière et dans un laps de temps spécifié. Une évaluation des risques implique une analyse et une combinaison des données théoriques et des données empiriques sur les points suivants : les probabilités de réalisation d'aléas de catastrophes connues, de forces ou d'intensités données, pour chaque région ("carte des aléas"); les pertes (aussi bien physiques que fonctionnelles) attendues de l'impact de chaque menace de catastrophe potentielle, pour chaque élément menacé, dans chaque zone ("analyse de la vulnérabilité" et "estimation des pertes attendues").

Résilience : Aptitude d'un individu, d'une communauté, ... à se construire et à vivre de manière satisfaisante en dépit de circonstances traumatiques.

Risque : Pour des raisons pratiques, le risque est défini comme les pertes attendues (pertes de vies, blessures, dommages à la propriété, grave perturbation des activités économiques) causées par un phénomène particulier. Le risque est fonction de la probabilité d'occurrence particulière des aléas et des pertes que chacun d'eux va causer.

Vulnérabilité : Degré auquel une communauté, une structure, un service ou une région géographique vont vraisemblablement souffrir des dommages ou de graves perturbations sous l'impact d'une catastrophe menaçante particulière, dommages dus à leur nature, à leur type de construction, et à leur proximité d'une zone dangereuse ou d'une région favorable aux catastrophes.

Annexe 2 : Budget détaillé du plan de réponse aux vents violents

N°	Activité	Moyens nécessaires	Moyens Disponible	Écart	Évaluation financière de l'écart	Délai de mise en œuvre et observations
I	ACTIVITES DE PREPARATION					
1.1	Acquisition de Tronçonneuse à bois	2	-	2	1 000 000	
1.2	Acquisition de Tronçonneuse à Béton	2	-	2	1 000 000	
1.3	Acquisition des groupes électrogènes	2	-	2	6 000 000	
1.4	Achat de médicaments et de solutés pour 100 blessés (kit de premiers secours)	100	-	100	5 000 000	
1.5	Achat/acquisition de produits, matériels et équipements de désinfection (pulvérisateur, EPI, etc.)	5 000 000	-	5 000 000	5 000 000	
1.6	Prépositionnement des médicaments de prise en charge, produits, matériels et équipements de désinfection à la DPS	1 500 000	-	1 500 000	1 500 000	
1.7	Renforcement des capacités des agents de santé et volontaires de la CRT et VPC sur les urgences sanitaires (formation de 150 agents)	150	-	150	2 650 000	
1.8	Mise en place et renforcement des capacités des membres de la plateforme locale RRC	2 000 000	-	2 000 000	2 000 000	

N°	Activité	Moyens nécessaires	Moyens Disponible	Écart	Évaluation financière de l'écart	Délai de mise en œuvre et observations
1.9	Acquisition des poubelles et sacs poubelles (50)	50	-	50	250 000	
1.10	Acquisition des kits d'hygiène et de dignité (brosses à dent, pâte dentifrice, lingettes et serviettes hygiéniques ...)	200	-	200	4 000 000	
1.11	Aménagement des sites d'accueil (Construction des ouvrages sanitaires latrines, douches, dispositifs de lavage des mains)	3 800 000	-	3 800 000	3 800 000	
1.12	Acquisition des vivres (Huile, pâte alimentaire, conserves, gari, sucre)	20 000 000	-	20 000 000	20 000 000	
1.13	Acquisition des non vivres (tôles, pointe, sceau, couverture, nattes, lampes torche, kit de cuisine, pain de savon, détergent etc.)	30 000 000	-	30 000 000	30 000 000	
1.14	Acquisition des vivres (Maïs, Riz)	PM	PM	PM	PM	ANSAT
1.15	Organiser des tables rondes de mobilisation des ressources	2 000 000	-	2 000 000	2 000 000	
1.16	Prépositionnement des vivres et non vivres (magasin, transport)	1 500 000	-	1 500 000	1 500 000	
1.17	Acquisition de matériel d'intervention (tentes, bâches à eau, bladders, EPI....)	PM	-	PM	PM	
1.18	IEC (émissions radio, sensibilisation de masse, kits de communication...)	1 000 000	-	1 000 000	1 000 000	

N°	Activité	Moyens nécessaires	Moyens Disponible	Écart	Évaluation financière de l'écart	Délai de mise en œuvre et observations
Sous-Total I					86 700 000	
II	ACTIVITES DE REPONSE					
2.1	Evaluation rapide	PM	0	PM	PM	
2.2	Prise en charge médicale des sinistrés	100	0	5 000 000	5 000 000	
2.3	Approvisionnement en eau potable	1 000 000	0	1 000 000	1 000 000	
2.4	Désinfection des sites et habitations	200 000	0	200 000	200 000	
2.5	Distribution des poubelles et sacs poubelles aux sinistrés	100 000	0	100 000	100 000	
2.6	Installation des sinistrés sur les sites d'accueil	1 000 000	0	1 000 000	1 000 000	
2.7	Sécurisation des sites d'accueil	1 500 000	0	1 500 000	1 500 000	
2.8	Prise en charge psychosociale des victimes	1 000 000	0	1 000 000	1 000 000	
2.9	Prise en charge des cas de malnutrition	250	0	250	5 000 000	

N°	Activité	Moyens nécessaires	Moyens Disponible	Écart	Évaluation financière de l'écart	Délai de mise en œuvre et observations
2.10	scolarisation des enfants déplacés	200	0	200	3 000 000	
Sous-Total II					17 800 000	
III	ACTIVITES DE RELEVEMENT					
3.1	Destruction des douches et latrines de fortune	500 000	0	500 000	500 000	
3.2	Désinfection des sites d'accueil des sinistrés	200 000	0	200 000	200 000	
3.3	Appui aux ménages sinistrés pour la relance des AGR	500	0	500	25 000 000	
3.4	Accompagnement des sinistrés auprès des institutions financières	PM	0	PM	PM	
3.5	Construction et réhabilitation des habitations et édifices endommagés	PM	PM	PM	PM	
Sous-Total III					25 700 000	
TOTAL					130 200 000	
Coordination (5%)					6 510 000	
TOTAL GENERAL					136 710 000	

Annexe 3 : Budget détaillé du plan de réponse aux conflits éleveurs-agriculteurs

N°	Activité	Moyens nécessaires	Moyens Disponible	Écart	Évaluation financière de l'écart	Délai de mise en œuvre et observations
I	ACTIVITES DE PREPARATION					
1.1	Achat de médicaments et de solutés	Medicaments;Solutés et consommable (Blessés = 60*10 000;deplacés (20%)=3 000*2*200)		Medicaments;Solutés et consommable	1 800 000	DPS
1.2	Prépositionnement des médicaments de prise en charge, produits, matériels et équipements de désinfection dans les DPS	1 Vehicule;Carburant;manutention; magasin ; magasinier (Carburant=40*690)	1 Vehicule;magasin;maga sinier;manutention	Carburant	27 600	DPS
1.3	Renforcement des capacités des agents de santé sur les urgences sanitaires	Prise en charge et logistique	2 Formateurs de niveau regional;14 participants;1 chauffeur;1 vehicule;une salle; vidéo projecteur	Prise en charge; location de salle et carburant	2 650 000	DPS
1.4	Deux réunions de la plateforme locale RRC et un exercice sur table	6 cartons d'eau (4500*6)	6 cartons d'eau		27 000	ANPC

N°	Activité	Moyens nécessaires	Moyens Disponible	Écart	Évaluation financière de l'écart	Délai de mise en œuvre et observations
1.5	IEC (émissions radio, sensibilisations de masse, Confection et diffusion des Spots)	Radio et ressources humaines (3 Emissions radiophoniques= 3*50 000)	Ressources humaines		700 000	ANPC
Sous-Total I					5 204 600	
II	ACTIVITES DE REPONSE					
2.1	Prise en charge médicale des sinistrés	Agents de santé; Formation sanitaires; Medicaments;Solutés et consommable	Agents de santé; Formation sanitaires; Medicaments;Solutés et consommable		5 000 000	DPS
2.2	Evacuation des blessés	Ambulances fonctionnels, Ambulanciers; carburant, prise en charge du personnel	Ambulance de la DPS;Ambulances de la commune non fonctionnels, Ambulanciers; Brancard; Agents de santé et médicaments	Réparation et maintenance des ambulances; carburant;	2 345 000	DPS
2.3	Approvisionnement en eau potable	Pièces de rechanges pour pompe (Carburant (Forfait)=500L*775;Pieces de rechanges pour pompe(Forfait)=300 000;Prise en charges chauffeur et technicien(Forfait)=150 000;réparation(Forfait)=100 000)	Camions citernes; Bâche à eau;Chauffeur;Technicien+artisans réparateurs	Carburant; Pièces de rechanges pour pompe; Prise en charges du chauffeur et technicien+ artisans réparateurs	1 000 000	DRE, Hydraulique, CSP
2.4	Sécurisation des sites d'accueil	3 000 000		3 000 000	3 000 000	FDS

N°	Activité	Moyens nécessaires	Moyens Disponible	Écart	Évaluation financière de l'écart	Délai de mise en œuvre et observations
2.5	prise en charge psychosociale des victimes	Prise en charge du psychologue(Forfait)= 15*20 000;Budget sensibilisation (Forfait pour 7sites)=7*100 000	Psychologue	Prise en charge du psychologue; Budget sensibilisation	1 000 000	ANPC, AS
2.6	Prise en charge des cas de malnutrition	Aliment enrichi (forfait) = 500 000;Prise en charge du nutritionniste=20000*15	Un nutritionniste;	Aliment enrichi; Prise en charge du nutritionniste	5 000 000	DPS
27	scolarisation des enfants déplacés	Kits scolaires (forfait pour 220)=220*10 000;matériels dictatques (forfait)= 30 000*5 écoles;	-	Kits scolaires; matériels dictatques supplémentaires;	2 350 000	
2.8	Assistance en matériels, abris et AME pour les sinistrés	Camions;carburant;ressources humaines; matériels pour abris et AME	Camions; ressources humaines	carburant; matériels pour abris et AME	PM	ANPC, AS
Sous-Total II					19 695 000	
III	ACTIVITES DE RELEVEMENT					
3.1	Réhabilitation des infrastructures détériorées	Tôle; Gravier, ciment;sable;ressources financières		Tôle; Gravier, ciment;sable;ressources financières	PM	Mairie
3.2	Reconstruction des infrastructures détruites	Tôle; Gravier, ciment;sable;ressources financières		Tôle; Gravier, ciment;sable;ressources financières	PM	Mairie
3.3	Appui à la réinstallation des populations déplacée dans	Camions;carburant;ressources humaines et financières		Camions;carburant ;ressources humaines et financières	PM	ANPC

N°	Activité	Moyens nécessaires	Moyens Disponible	Écart	Évaluation financière de l'écart	Délai de mise en œuvre et observations
	leurs localités de provenances					
3.4	Appui aux sinistrés pour la relance des activités de productions	Terres cultivables; matériels et équipements agricoles; Géniteurs; construction des PTA (Poulailler Traditionnel améliorer) et BTA (Bergerie traditionnelle Améliorer), Intrants agricoles; Techniciens Agricoles	Terres cultivables; Techniciens Agricoles	Matériels et équipements agricoles; Géniteurs; construction des PTA (Poulailler Traditionnel amélioré) et BTA (Bergerie traditionnelle Améliorée), Intrants agricoles	PM	
3.5	Appui aux sinistrés pour la relance des AGR	Ressources humaines et financières		Ressources humaines et financières	PM	
Sous-Total III					-	
TOTAL					24 899 600	
Coordination (5%)					1 244 980	
TOTAL GENERAL					26 144 580	

Annexe 4 : Budget détaillé du plan de réponse aux feux de végétation/incendies

N°	Activité	Moyens nécessaires	Moyens Disponible	Écart	Évaluation financière de l'écart	Délai de mise en œuvre et observations
I	ACTIVITES DE PREPARATION					
1.1	Acquisition du matériel d'intervention (01 camions incendie, 01 ambulance)	2	-	2	420 000 000	
1.2	Maintenance du matériel et équipements d'intervention	1 000 000	-	1 000 000	1 000 000	
1.3	Dynamisation des comités anti feu	1 000 000	-	1 000 000	1 000 000	
1.4	Accompagner la population à la souscription des assurances incendies (sensibilisation)	500 000	-	500 000	500 000	
1.5	IEC	2 000 000	-	2 000 000	2 000 000	
1.6	Installation des systèmes de sécurité incendie dans les établissements recevant du public et les installations à risques particuliers	PM	PM	-	PM	
1.7	Acquisition des kits d'hygiène et de dignité (brosses à dent, pâte dentifrice, lingettes et serviettes hygiéniques ...)	200	-	200	4 000 000	
Sous-Total I					428 500 000	
II	ACTIVITES DE REPONSE					

N°	Activité	Moyens nécessaires	Moyens Disponible	Écart	Évaluation financière de l'écart	Délai de mise en œuvre et observations
2.1	Maitrise de l'expansion du feu	PM	PM	PM	PM	
2.2	Sécurisation des lieux de sinistre	1 500 000	0	1 500 000	1 500 000	
2.3	Secours et sauvetage des personnes et des biens	1 000 000	0	1 000 000	1 000 000	
2.4	Prise en charge des victimes (médicale, psychosociale)	100 kits	0	100	5 000 000	
2.5	Assistance en vivres et non vivres (Maïs, Riz, Huile, pâte alimentaire, kits de cuisine, conserves, Gari, tôle, points, sucre, moustiquaire, natte torche, savon, etc.)	20 000 000	0	20 000 000	20 000 000	
2.6	Accueil et installation des sinistrés	1 000 000	0	1 000 000	1 000 000	
2.7	Scolarisation des enfants déplacés	200	0	200	3 000 000	
2.8	Construction des ouvrages sanitaires (latrines, douches, dispositifs de lavage des mains)	6	0	6	1 800 000	
Sous-Total II					33 300 000	
III	ACTIVITES DE RELEVEMENT					

N°	Activité	Moyens nécessaires	Moyens Disponible	Écart	Évaluation financière de l'écart	Délai de mise en œuvre et observations
3.1	Fourniture de moyens de production aux sinistrés	Ressources financières et moyens matériels	Semences améliorés, intrants agricoles	0	9 000 000	
3.2	Réhabilitation des habitations et édifices endommagés	Ressources financières et moyens matériels	PM	0	PM	PM
Sous-Total III					9 000 000	
TOTAL					470 800 000	
Coordination (5%)					23 540 000	
TOTAL GENERAL					494 340 000	

Annexe 5 : Liste des responsables humanitaires

N°	Structures	Nom et prénoms	Titres	Contact
1	Mairie	Prof. BATCHANA Essohanam	Maire	90134472
2	ANPC	CP NAROUWA Ndigridema	Chef Antenne	91664293
3	Direction Régionale de la Planification	OURO-DJERI Abdul- Razak	Directeur Régional	91 52 39 50
4	INSEED	ALABA Mazamaesso	Directeur Régional	90 97 51 77
5	Direction Préfectorale des solidarités	KPANAKE K. Donkor	Directeur préfectoral	90387637
6	Direction Préfectorale de la Santé	SEWODJI Essi Holali	Directrice préfectorale	70324319
7	IEPP	SOUSSOUKPO Yawavi Mawoussé	Cheffe d'inspection	92866428
8	Direction Préfectorale de l'Agriculture	TOZIM Batoubiè	Directeur préfectoral	91722171
9	Direction Préfectorale de l'Environnement	PITASSA Essodina	Directeur Préfectoral	90996567
10	Direction Régionale de l'eau et de l'assainissement	KANOOU Djokbgéné	Directeur Régional	90978539
11	Direction Régionale de la Cartographie et du Cadastre	IDRISSOU Moussa	Directeur Régional	92923376
12	Trésorerie	TCHIRITEM Sibiti	Trésorier préfectoral	90769348
13	Gendarmerie	TCHODIE Essossam	Commandant de Compagnie	92359335
14	CSP	Cne AMADOU Raouf	Commandant de Compagnie	91 92 08 05
15	Commissariat de Pagala- gare	CP GABLA Ankou	Commissaire de police	90570157
16	Commissariat de Police de Blitta-Gare	AKODA Komla	Commissaire de police	91834259
17	Station Météorologique	ASSIKI Simwaki	DP	90260966
18	Agence de la CEET	AGBA Eric	Chef d'Agence Sotouboua	90804051
19	Agence de la TdE	KAYI P. Kodjo	Chef d'Agence	90017802
20	CIPLEV	PELEYI Eyana Déta	Chef d'équipe	90008497
21	Croix-Rouge Togolaise antenne de Blitta	LOKOU Kossi	Coordinateur préfectoral	90195990
22	Chef canton	TCHALIM Bassazi Ekwowou	Chef canton Blitta Gare	90969462
23	Président CCD	ABOTSI Aklassou	Président CCD Blitta- Gare	91299437
24	Leaders religieux	BANKA André	Curé de la paroisse catholique Blitta- gare	92888415

		FOUSSENI	Imam Blitta-gare	91628504
25	ONG Défis et développement	TCHIROU-GBELE Bassirou	Directeur Exécutif	90118679
26	Justice	KOUSSIAKOU	Président du tribunal	90029454
27	ONG CARD	MOUSSA Djorkpa	Directeur Exécutif	90330520